

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 du budget annexe « parcs de stationnement » a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 4 avril 2018.

Les conditions financières du contrat de délégation de service public aboutissent à un budget qui ne peut s'équilibrer sans une participation significative du budget principal, attendue à hauteur de 530 799,49 euros en 2018 :

- Cette situation s'explique par l'importance des travaux dont ont fait l'objet les deux parcs de stationnement pris en charge par la communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne : 7 872 735 euros pour le parc de stationnement de Sucy-en-Brie construit entre 2005 et 2008, et 8 020 550 euros pour le parc de Boissy-Saint-Léger réhabilité entre 2011 et 2013. Ces travaux génèrent d'importantes écritures d'amortissement, qui sont estimées à 496 610 euros pour 2018 ;
- Par ailleurs, GPSEA doit verser au délégataire une subvention forfaitaire d'exploitation d'un montant annuel de 50 000 euros, alors que ce dernier verse à l'autorité concédante une redevance d'occupation du domaine public qui n'est que de 1 200 euros annuels (une part variable dépendant du chiffre d'affaires du délégataire est prévue lorsque ce chiffre d'affaires dépasse le seuil annuel de 390 000 euros HT, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à présent).

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	532 019,49 €	Dépenses réelles d'exploitation	286 831,00 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 245 188,49 €</i>			
Résultat d'exploitation 2017	13 425,51 €		
Recettes d'ordre	237 996,00 €	Dépenses d'ordre	496 610,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>496 609,07 €</i>
TOTAL	783 441,00 €	TOTAL	783 441,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	Dépenses réelles d'investissement	777 275,34 €
Résultat d'investissement 2017	518 661,34 €	Restes à réaliser 2017	0,00 €
Recettes d'ordre d'investissement	496 610,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	237 996,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>496 610,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>
TOTAL	1 015 271,34 €	TOTAL	1 015 271,34 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation dépendantes de la participation du budget principal

Les recettes réelles d'exploitation, attendues à hauteur de **783 441,00 euros**, sont constituées à 67,8% de la participation du budget principal (530 799,49 euros). Sans cette participation, ce budget ne peut s'équilibrer.

Les crédits restants sont constitués de recettes d'ordre (237 996 euros au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues), et de la redevance d'occupation du domaine public due par le titulaire de la délégation de service public Indigo pour 1 220 euros.

Des dépenses d'exploitation incompressibles et récurrentes

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 783 441 euros, soit une baisse de -2,5% par rapport au budget 2017.

Elles se composent essentiellement des amortissements (496 610,00 euros), qui représentent plus de 63% des dépenses de la section.

Les frais de taxes foncières et les autres charges à caractère général, en baisse de -8% par rapport à 2017, sont budgétés à hauteur de 217 831 euros. Cette diminution s'explique par la passation d'un nouveau marché d'entretien du mur végétal et des espaces verts du parc relais de Sucy-en-Brie.

Les autres crédits, budgétés à hauteur de 69 000 euros, intègrent la rémunération du délégataire ainsi que la location de 43 places de stationnement dans le parc relais de Boissy-Saint-Léger au bénéfice de la société Indigo.

2. INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **1 015 271,34 euros**, dont 496 610 euros au titre des dotations aux amortissements, et 518 661,34 euros de résultat d'investissement 2017.

En sus de l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 237 996 euros, des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 777 275,34 euros au titre de provisions pour des travaux dont la responsabilité ne relèverait pas du délégataire, et permettent l'équilibre de la section d'investissement.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2018 du budget parcs de stationnement

